

WIZERNES



Réuni le 19 Novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte de la décision du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

Le Conseil Municipal,

➤ *Prend acte sans observation ni remarque, des rapports annuels 2019 des délégations de services publics suivants de la Communauté d'Agglomération, DSP et régie, qui sont mis à la disposition du public au siège de la CAPSO :*

✓ *La collecte et le traitement des déchets ménagers,*

✓ *L'assainissement collectif et non collectif,*

✓ *La gestion de l'eau potable,*

➤ *Décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CAPSO, portant sur les fournitures administratives, et approuve la convention constitutive du groupement, désignant la commune de Quiestède coordonnateur et l'habilitant à signer et à notifier les marchés. Le Maire ou l'adjoint aux finances sont autorisés à signer ladite convention. Monsieur Yves SACÉPÉ et Monsieur Daniel HERBERT sont désignés représentants titulaire et suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement.*

➤ *Autorise le Maire à signer un avenant à la convention d'adhésion au service commun de transport occasionnel à destination des écoles mis en place par la CAPSO, afin d'étendre le périmètre d'intervention du Service au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.*

- Délégations au Maire -

Le conseil municipal apporte des précisions aux délégations données par délibération du 25 Mai dernier, et portant, sur les cas dans lesquels il autorise le Maire à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sur le montant maximal pour lequel il l'autorise à réaliser des lignes de trésorerie ainsi que sur les conditions de demandes des subventions aux organismes financeurs.

- Contrat Territorial de Développement Durable avec le Département du Pas-de-Calais -

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de livret proposé par le département, reprenant la réalisation de différentes actions pour lesquelles il accompagnera la commune dans le cadre de sa mission d'aides financière et technique aux collectivités territoriales, notamment pour le remplacement du pont rue Pierre Mendès France dont la fiche d'opération est validée.

- Règlement intérieur du Conseil Municipal -

Le conseil municipal adopte le règlement définissant notamment les modalités d'organisation et de déroulement des séances du conseil municipal.

- Bibliothèque municipale -

Il est décidé, sur proposition du gestionnaire de la bibliothèque, d'autoriser la destruction des livres hors d'usage, et de répartir les plus anciens qui ne sont plus empruntés dans les boîtes à lire de la Commune.

- Dénomination de rues -

Le conseil municipal confirme la décision prise en 2005 de dénommer la rue desservant le magasin Aldi, rue Édith Piaf.

PERSONNEL

- Tableau des effectifs -

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs proposée.

- Recensement de la population -

Il est décidé de la création de 7 postes d'emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet, pour effectuer les opérations du recensement de la population prévu du 21 Janvier au 20 Février 2021, non compris le coordonnateur d'enquête qui sera chargé de la préparation des opérations.

TRAVAUX

- Travaux de rénovation de la rue P. Mendès France -

Suite aux résultats de la consultation lancée, le conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution du marché intitulé "aménagement de la rue Pierre Mendès France, voirie d'intérêt économique - Démolition / reconstruction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'Aa".

- Construction d'une maison médicale -

Le conseil municipal accepte de répartir le marché de travaux en 10 lots et décide des attributions aux différentes entreprises.

FINANCES

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

Le conseil municipal décide d'adhérer au service d'ingénierie financière mis en place par la CAPSO, ayant pour mission d'accompagner les communes au niveau de la gestion de la dette et de la trésorerie, mais également au niveau de l'ingénierie de la stratégie financière, rétrospective et prospective.

- Services Publics -

Il est décidé de réviser les tarifs des différents services publics : concessions funéraires, concessions en columbarium, concessions en cavurnes, droits de place et location des salles communales à compter du 1^{er} Janvier 2021.

- Décisions modificatives -

Le conseil municipal accepte les différentes décisions modificatives nécessaires à l'exécution du Budget Primitif 2020.

- Budget 2021 - Autorisation au Maire -

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

- Intervention des agents communaux pour le compte de tiers -

Il est décidé de réviser, à compter du 1^{er} Janvier 2021, les coûts horaires des agents communaux à réclamer lors de leurs interventions pour le compte d'un tiers, ou en reprise d'un désordre causé par un tiers.

- Admissions en non-valeur -

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur des titres de recettes émis sur le budget communal et le budget d'assainissement de 2010 à 2018, pour un montant total de 1 556,48 €.

- Occupation du domaine public -

Il est décidé d'accéder à la demande de Madame Sabine CRÉPIN et de l'autoriser à stationner sa friterie rue François Mitterrand, moyennant le paiement d'un droit de place pour occupation du domaine public fixé à 50 € par mois à compter de Janvier 2021.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe des travaux qui vont être entrepris au bâtiment de l'école maternelle situé rue Louis Braille afin de pouvoir fluidifier l'entrée et la sortie des élèves, à savoir la création d'une deuxième porte. Il déplore cependant le fait qu'elle ne puisse pas être installée avant les vacances de Février à cause des délais de livraison, la commande à l'entreprise ayant pourtant été passée fin Septembre. Il précise que les services techniques réaliseront le seuil et l'élargissement du trottoir au préalable.

Il informe d'autre part que suite au nouveau confinement les élus ont repris les appels téléphoniques auprès des personnes fragiles.

Monsieur SACÉPÉ fait part de la confection de guérites par le personnel des services techniques qui seront mis à disposition du personnel qui désinfecte les mains des élèves en élémentaire.

Monsieur LYPS informe que la distribution des sachets de friandises aux enfants du groupe scolaire aura lieu le jeudi 17 Décembre et sollicite l'aide de ses collègues du conseil municipal pour leur préparation. Il précise que si les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser le spectacle de Noël prévu à la salle des fêtes ce jour-là, le prestataire retenu se rendra dans chaque classe pour faire une petite animation.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- L'implantation des abribus sur le territoire de la commune et les arrêts des bus à d'autres endroits pour prendre des enfants,
- Les problèmes aux abords du groupe scolaire dus au fait que les parents d'élèves se stationnent sur les emplacements interdits quand ils viennent récupérer leurs enfants.

Le Maire,



Pierre EVRARD

